

## **Avis**

Ce texte fut écrit dans mes années d'études à la dactylo manuelle, sans correcteur et bien souvent directement au dactylo en fin de session. Les fautes d'orthographe, je ne les voyais souvent pas. Je les remarquais quand je me relisais après avoir remis mes travaux, car pour assurer une certaine propreté du travail, on conservait l'original, souvent corrigé avec du « *liquid paper* », et l'on remettait une copie photocopiee.

Cependant, après les avoir trouvés et regardés, je trouvais celui-ci digne de le conserver et d'en faire faire une copie PDF.

Michel Handfield, 2015-03-13

LA CRISE DANS LA CSN

par

Michel Handfield

Travail présenté au cours de Travail et Syndicalisme

Travail à remettre à M. Jacques Dofny

## 1. Les origines de la CSN

La CSN a pour origine le CTCC, qui a lui-même pour origine les premiers "syndicats catholiques fondés par des membres du clergé à partir de 1907 et les syndicats non-confessionnels qui ont émergé au Québec au tournant du siècle"<sup>1</sup>. Le CTCC fut fondé en 1921, à Hull, et dès ses débuts il regroupait les travailleurs de l'industrie, les cols blancs, et les employés des services, délaissés par les unions américaines. A ce sujet Jacques Rouillard nous dit ceci:

"Ces nouveaux syndicats regroupaient (ce sont des syndicats affiliés) en partie des travailleurs de secteurs industriels traditionnellement négligés par les "internationaux" parce-qu'ils ne possédaient pas un bon pouvoir de marchandage. C'est ainsi que la CTCC s'est intéressée aux travailleurs des services comme les commis et les employés de bureau, dont les organisations étaient plutôt fragiles."<sup>2</sup>

La CTCC conservera ce caractère distinctif tout au long de son histoire (voir le tableau I), de 1921 à 1960, ce qui constituera un avantage par la suite. En effet, comme le soulignent Jacques Dofny et Paul Bernard, ceci lui

Tableau I<sup>3</sup>

### Principales affiliations de la CTCC de 1921 à 1960

Construction	1921-1946
Alimentation	1921-1946
Transport	1921-1946
Service	1921-1946
Mine	1921-1960
Métallurgie	1921-1960
Bois, Papiers	1921-1960
Imprimerie	1921-1960
Vêtement, Textile	1921-1960
Cuir, Chaussure	1921-1960
Gant	1946-1951
Meuble	1946-1951
Bas façonné	1946-1956
Bâtiment	1946-1960
Barbiers	1946-1960
Commerce	1946-1960
Bois ouvré	1946-1960
Employés municipaux	1951-1960
Services hospitaliers	1951-1960
Industrie chimique	1956-1960

1. ROUILLARD Jacques, Histoire de la CSN (1921-1981), 1981, Montmagny, éd. Boréal Express/CSN, p. 46
2. ROUILLARD Jacques, Ibid. p. 67
3. Fait d'après ROUILLARD, Jacques, Ibid. p. 72, 123, 184.

permettra de mobiliser des effectifs importants, sinon tous ses effectifs, pour une cause commune lorsqu'une telle mobilisation sera nécessaire alors que de tels mouvements seront impossibles pour les syndicats de métiers américains, chacun "tenant farouchement à son autonomie".<sup>4</sup>

Par la suite, en 1960, le CTCC se décentralisera, se donnera une nouvelle structure plus centralisée, mais aussi plus souple, et se donnera un nouveau nom: la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). Cependant, si la CTCC-CSN s'est donnée une structure centralisée c'est principalement à cause du retard qu'elle accusait sur la FTQ (qui existait depuis 1957), car ce retard ne lui donnait "pas le temps de se diviser en secteur professionnels rigides" comme c'était le cas pour la centrale rivale.<sup>5</sup> Mais, il semble bien que ce retard l'avantagera par la suite, car dès ce moment...

"Les éléments sont en place pour un nouveau bond par dessus le retard historique, dans la mesure où cette structure plus souple et plus centralisée à la fois permettra à la CSN de profiter beaucoup plus que sa rivale de l'ouverture du secteur public au syndicalisme."<sup>6</sup>

A cela nous ajouterions aussi le fait que cette centrale avait acquis une certaine crédibilité auprès des cols blancs et des employés des secteurs publics et para-publics, qui n'étaient pas syndiqués, à cause de l'expérience qu'elle affichait dans des secteurs semblables (connexes) aux leurs, car les employés municipaux et les employés d'hôpitaux étaient déjà affiliés à la CTCC depuis 1951. Ainsi, quand le gouvernement autorisa la syndicalisation des employés de l'Etat, entre 1964 et 1966, la CSN bénéficia (1) de son retard historique, qui lui donnait une structure plus centralisée; (2) de l'expérience qu'elle avait déjà acquise auprès des employés municipaux et des services hospitaliers; et (3) de la<sup>1a</sup> crédibilité que cette expérience lui donnait

4. DOFNY Jacques et BERNARD Paul, Le syndicalisme au Québec: structure et mouvement, Ottawa, 1970, Imprimeur de la reine, d'après les p. 42-43

5. DOFNY Jacques et BERNARD Paul, Ibid. p. 45

6. DOFNY Jacques et BERNARD Paul, Ibid. p. 45

auprès des employés de l'Etat; pour recruter la plus grande part des employés des secteurs publics et para-publics qui venaient <sup>d'obtenir</sup> le droit à la "syndicalisation"...

Cependant, cette forte pénétration de la CSN par des "fonctionnaires" ne se fit pas sans heurt; <sup>elle</sup> fut d'ailleurs une des causes profondes de la scission de 1972. Nous entrons ainsi de plein pied au coeur de notre sujet: la CSN en crise. C'est d'ailleurs ce que nous allons regarder après avoir établi notre modèle d'analyse.

## 2. Constitution d'un modèle d'analyse

Si il y a des tensions au sein de cette Centrale elles doivent nécessairement venir d'antagonistes qui s'y affrontent. Ici il s'agit, comme nous venons de le voir, d'une opposition entre les fédérations des secteurs privés (tant ouvrières qu'industrielles) et celles des secteurs publics et para-publics (tant les employés municipaux que ceux de l'Etat). Finalement, à ces deux groupes nous en ajouterions un troisième: les cols blancs du secteur privé. Cependant, nous croyons que ce dernier groupe *ne* se situe ni d'un côté ni de l'autre, mais se déplace, selon ses positions <sup>concernant</sup> / les différends qui les opposent, entre ces deux groupes -tantôt étant pour l'un, tantôt pour l'autre, et des fois s'en distinguant. Ceci nous permet donc de faire un continuum qui va du Privé au Public:

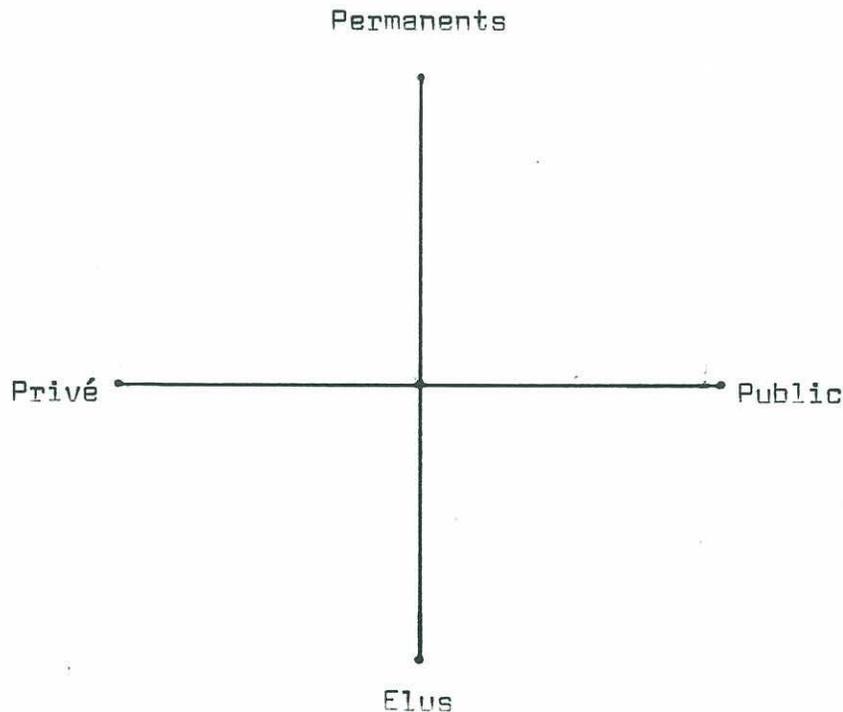
Privé •—————• Public

Cependant, si à la CSN il y a une tension entre les Fédérations du secteur public et privé, tension qui se voit entre les élus de ces Fédérations, une seconde tension y existe: c'est celle qui oppose les élus et les permanents. Cette seconde tension nous apparaît avoir pour fondement le partage du pouvoir entre élus et permanents au sein de la centrale et leur vision respective du conflit, les élus le situant principalement à court terme (cherchant des avan-

tages immédiats) et les permanents le situant à long terme (cherchant davantage à "changer" la société). Cependant, il faut bien voir que cette opposition entre permanents et élus n'est pas permanente, car ces deux groupes peuvent se rapprocher l'un de l'autre selon les dossiers et/ou les luttes qu'ils conduisent. Ceci nous fait donc les situer sur un continuum ayant comme pôles extrêmes les Permanents et les Elus et où le point central représente l'union des deux groupes dans une lutte commune:



Suite à cela, ces deux tensions se retrouvant à l'intérieur de la CSN, nous pouvons faire un modèle à dialectique croisée des deux axes intégrant ces deux causes de tensions dans un modèle unifié. Le voici:



Pour notre part ce modèle devrait nous servir à mettre à jour les tensions qui ont existé au sein de la CSN tout au long de son histoire. C'est ce que nous allons maintenant tenter de voir.

### 3. Les tensions internes à la CSN

Au début de la CSN, de 1960 à 1964, la tension était minimale au sein de cette centrale car (i) elle formait un groupe passablement homogène, les fédérations de services et de professionnels ne représentant qu'une faible proportion de ses effectifs totaux (soit 27.2% contre 72.8% pour les fédérations industrielles et de métiers); et (ii) elle bénéficiait alors "de la vague de changements d'allégeance" qui a caractérisé cette époque.<sup>7</sup> Forte de cette situation <sup>un</sup> modèle de réforme <sup>plus</sup> centralisateur, qui crée des "bureaux régionaux (pour assurer) les services qui étaient auparavant sous la responsabilité du conseil central (soit l'organisation, l'éducation, et, dans une moindre mesure, les services techniques)"<sup>8</sup>, fut proposé par le Comité Exécutif, en 1961, et fut accepté, en 1962, par la majorité des fédérations. Si tel fut le cas c'est parce-  
 que <sup>la plupart des</sup> fédérations avaient "peu d'arguments pour faire valoir le principe de leur autonomie" vu la croissance rapide de la CSN **face aux** autres unions.<sup>9</sup> Quant à ce changement il faisait principalement l'affaire des fédérations des secteurs publics et para-publics, si peu nombreuses soient elles dans les fédérations de professionnels et de services à cette époque, qui faisaient alors parties de la CSN, car cette nouvelle structure...

1. **Leur** fournissait l'encadrement dont elles avaient besoin;
2. **Les** unifiait pour qu'elles aient plus de poids face à leur employeur (L'Etat);
3. **Leur** permettait de combattre plus efficacement, à partir de l'organe central vers les régions, la volonté et la stratégie planificatrice de l'Etat. 10

Cette nouvelle organisation, qui servirait principalement les fédérations des secteurs publics, fut probablement appuyé par les fédérations ouvrières et industrielles parce-qu'elles se savaient majoritaires et n'avaient alors que très

---

7. DOFFNY Jacques et BERNARD Paul, Op. Cit. p. 59

8. DOFFNY Jacques et BERNARD Paul, Ibid. p. 56

9. DOFFNY Jacques et BERNARD Paul, Ibid. p. 58-59

10. DOFFNY Jacques et BERNARD Paul, Ibid., d'après les p. 57-58

peu de crainte de perdre leur pouvoir aux mains des fédérations de professionnels et de services. Mais, tel ne sera pas le cas...

En août 1964 le gouvernement adopta la loi qui promulguait le droit <sup>11</sup> *et de syndicalisation* de grève/dans les secteurs publics et, vu la structure centralisée de la CSN <sup>12</sup> et vu l'expérience qu'elle bénéficiait déjà avec les fédérations professionnelles et de services, il s'ensuivit leur syndicalisation massive... au sein de la CSN, car sa structure était plus accueillante pour eux et répondait davantage à leurs besoins. Leur arrivée fut **si importante**, au sein de la CSN, que, "de 1964 à 1966, ils ont gonflé ses effectifs au point de les faire doubler pendant les années soixante", <sup>13</sup> ce qui eut pour contrepartie de minoriser les fédérations ouvrières et industrielles par rapport aux fédérations de services et de professionnels. Ainsi, en 1966 les Fédérations des Services et des Professionnels regroupaient 52% de l'effectif total de la CSN et les Fédérations Industrielles et ouvrières n'en regroupaient plus que 48%! <sup>14</sup> De plus, la part des employés de l'Etat, *en 1966,* représentait alors 40% de l'effectif total de cette centrale... <sup>15</sup> Ceci marqua le début de l'opposition entre ces deux secteurs au sein de la CSN. Lisa Binsse, dans la Presse, souligne elle aussi ce phénomène:

"Les problèmes de la CSN remontent loin dans le temps. On les situe vers la fin des années soixante, quand les syndiqués du secteur privé ont perdu leur majorité au profit de ceux du secteur public." <sup>16</sup>

C'est là que se situe la première tension d'importance au sein de la CSN.

Pour notre part nous croyons que, si il s'agit là de la première tension d'importance au sein de la CSN, il n'y avait pas encore de crise faute d'un

11.DAVID Hélène, L'Etat des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967, in HARVEY Fernand, Le mouvement ouvrier au Québec, Montréal, 1980, éd. Boréal Express, p. 251

12.A ce sujet nous avons vu précédemment que dès son origine la CSN bénéficiait d'une structure plus centralisée que sa concurrente (p 2) à quoi il faut ajouter la restructuration de 1962 qui eut pour effet de la centralisée davantage (p 4).

13.ROUILLARD Jacques, Op. Cit. p 218

14.ROUILLARD Jacques, Ibid. p. 219

15.DAVID Hélène, Op. Cit. p. 252

16.BINSSE Lisa, La CSN en crise, no 3, La Presse, 1/11/83 p A-9

détonateur. Ce détonateur est apparu, peu de temps après, avec les conflits opposant les employés des secteurs publics et l'Etat, soit la grève des hôpitaux (1966), qui fut résolu lorsque le gouvernement s'est rendu à la demande du syndicat et a mis les hôpitaux sous tutelle, et la grève des employés de transports (1967), qui fut résolu avec la menace d'une loi <sup>spéciale</sup>. Quant aux conflits qui suivront entre l'Etat et ses employés, tant ceux des secteurs publics que para-publics, ils ne feront qu'envenimer la crise, au sein de la CSN, entre les représentant des fédérations du public et du privé. Elle éclatera / finalement en 1972. Les questions que l'on peut alors se poser sont Pourquoi ces conflits <sup>ont-ils</sup> / été à l'origine de la crise? et, d'abord, Pourquoi les autres fédérations avaient-elles accepté de modifier les structures de la CSN pour y accueillir les gens des secteurs publics et para-publics s'ils n'acceptaient pas le principe de leurs conflits avec l'Etat?

La réponse à ces questions nous apparaît fort simple. D'abord, au sujet de la seconde question, il faut bien voir que les autres fédérations, celles des secteurs industriels et de métiers, acceptaient le fait qu'il y ait des conflits entre les fédérations des services publics/para-publics et l'Etat, sinon elles n'auraient pas accepté le changement de structure de la CSN (car elles étaient alors fortement majoritaires), mais, parcontre, elles s'opposaient à la politisation des débats et à l'utilisation de la centrale à des fins politiques. Cependant, ce qui nous amène à notre première question, les conflits entre l'Etat et ses employés étant politisés, et ce groupe étant majoritaire, il en résultat une utilisation **politique de la Centrale**, d'une part, et sa politisation, d'autre part. A ce sujet Jacques Rouillard souligne

que... "...la CSN a amorcé graduellement un virage idéologique à partir de 1966. Cette redéfinition des objectifs de société s'est manifestée à travers les rapports moraux du président, les documents émis par la centrale et les résolutions adoptés en congrès. Ce cheminement s'est traduit dans l'action par des attitudes nouvelles à l'égard des employeurs et de l'Etat. On a parlé à ce sujet de radicalisation de la CSN et de politisation des relations de travail. La centrale définit, en effet, son nouveau projet de société par le socialisme; elle caractérise son action dans les entreprises comme un syndicalisme de

combat; et elle s'est rapproché du nationalisme québécois. (...) Là où elle s'écarte de ses positions antérieures, c'est la vigueur avec laquelle elle dénonce le système à partir de l'idée de lutte des classes. La classe laborieuse, soutient-elle, est dans une opposition irréductible avec le groupe de la finance et l'industrie, la classe bourgeoise. Elle développe l'idée que les puissances d'argent constituent un super-pouvoir économique qui contrôlé à la fois l'économie et l'Etat." 17

Ce changement idéologique ne plaisait pas aux fédérations industrielles et ouvrières, car il compromettait leurs chances d'ententes avec le patronat et les relations qu'elles avaient établies avec l'Etat (qu'elles percevaient d'ailleurs comme un médiateur et non pas comme un ennemi), <sup>et</sup> il en résultait une tension extrêmement forte entre les fédérations des secteurs publics et privés. Le tout s'est terminé avec le schisme de 1972. A ce sujet Lisa Binsse rapporte le témoignage suivant:

"Un militant (qui a tenu à conserver l'anonymat) croit même que la scission de 1972, qui a mené à la création de la CSD, a été partiellement provoqué par le mécontentement découlant de la "prise en main" par le secteur public. Il est significatif que ce soit les secteurs "mous", plus fragiles et plus sensibles à la survie de l'entreprise, qui ont formé la CSD." 18

Ceci semble donc confirmer notre interprétation de la crise qui a marqué cette période (1966-1972): elle semble due à la politisation de la CSN, qui a accompagné l'arrivée massive des employés de l'Etat au sein de cette centrale, et au mécontentement des fédérations ouvrières et industrielles face à cette politisation.

Enfin, aux deux facteurs que nous venons de voir (la perte de la majorité par les syndiqués du secteur privé aux mains de ceux du public et la politisation de la centrale par ces derniers), nous nous devons d'en ajouter un troisième: le changement de président. En effet, peu de temps auparavant (1965) la présidence de la Centrale avait passé de /Jean Marchand à Marcel Pépin. Ce troisième facteur nous apparaît, lui aussi, avoir joué un rôle assez important dans cette crise, car l'idéologie défendue par le nouveau président (Marcel Pépin), qui était d'ailleurs diamétralement opposée à celle de son prédécesseur (Jean Marchand), se voulait politique et soutenait un syndicalisme de combat.

---

17. ROUILLARD Jacques, Op. Cit. p. 226-227

18. BINSSE Lisa, Op. Cit. 3, La Presse 1/11/83 p. A 9.

A ce sujet Jacques Rouillard souligne que...

"La présidence de Jean Marchand de 1961 à 1965 a été caractérisée par les liens étroits qu'il entretenait avec certains membres du gouvernement libéral (alors que sous Marcel Pélipin, 1965) une réorientation idéologique de la centrale dans le sens d'une critique plus radicale du capitalisme et de la recherche d'un socialisme à caractère démocratique (fut amorcé)." 19

Ainsi, pour nous, la présidence de Marcel Pélipin joua un rôle d'accélérateur et d'"accentuateur" dans cette crise, car il soutenait la position des fédérations du secteur public face à celles du secteur privé. D'ailleurs, à ce sujet, il nous apparaît significatif que le schisme de 1972 eut lieu suite à l'appui de Marcel Pélipin et de Raymond Parent au défi de la loi spéciale par les employés des secteurs publics/para-publics et à l'endossement de cette décision par le Bureau Confédéral contre les trois autres membres (majoritaires) de l'Exécutif soit Messieurs Paul-Emile Dalpé, Jacques Dion, et Amédée Daigle (les "trois D"). Regardons maintenant ce schisme de plus près.

Suite à la grève du Front Commun de 1972 le Gouvernement Libéral de Robert Bourassa passa une loi spéciale forçant le retour au travail (22 avril). L'Exécutif de la CSN prit alors un vote sur cette question et se scinda en deux: le Président et le Secrétaire étaient contre le retour au travail alors que les trois autres membres de l'Exécutif (les 3 D) étaient pour. "Mais la décision du président et du secrétaire fut endossée par le bureau confédéral quelques jours plus tard et les "trois D" indirectement blâmés pour leur prise de position."<sup>20</sup> Suite à cela la tension monta rapidement et à la réunion du Conseil Confédéral, tenu à Québec le 11 mai 1972, la bagarre éclata, dans les deux sens du terme, quand Michel Chartrand proposa une motion de blâme à l'endroit des "trois D"<sup>21</sup>. En effet, la bagarre éclata au sens propre, lorsque Michel Chartrand s'est fait projeter au plancher à deux reprises par un fier à bras<sup>22</sup>, et au sens figuré, quand les 3 D ont "décidé de convoquer une assemblée pour étudier deux hypothèses: (1) reprendre le contrôle de la CSN et faire un profond net-

19. ROUILLARD Jacques, Op. Cit. p. 221

20. ROUILLARD Jacques, Ibid. p. 237

21. ROUILLARD Jacques, Ibid. p. 237

22. VENNAT Pierre, La CSN en proie au déchirement, La Presse, 19 mai 1972, p. A 5

toyage; (2) former une nouvelle centrale syndicale."<sup>23</sup> C'était l'aboutissement de la crise qui minait la CSN depuis l'arrivée des employés de l'Etat en son sein.

D'ailleurs, ceci se "voit" à travers certaines déclarations d'ouvriers qui étaient présents à cette bagarre; Pierre Vennat, dans la Presse du 19 mai 1972, rapportait ceci:

"Il fallait d'ailleurs écouter les commentaires de certains partisans de ces trois hommes, quelques minutes après la bagarre de mercredi pour s'en rendre compte. Des ouvriers de la construction, des métallurgistes surtout, ne veulent plus entendre parler des "intellectuels", des gauchistes, ou même, dans un simple esprit de clocher, des gars de Montréal. Pour eux les syndiqués de la Fédération nationale des enseignants, des Ingénieurs et cadres, des Fonctionnaires, des syndicats de journalistes, ne sont pas des "vrais ouvriers" mais des intellectuels qui transforment la raison primordiale pour laquelle ils ont adhéré au mouvement syndical: se procurer du pain et du beurre. Un militant de la Métallurgie a même lancé dans la salle d'audience: "Mes gars sympathisent avec les 45 condamnés pour outrage au tribunal mais pas avec les trois présidents. Ils ont décidé d'aller en prison, qu'ils y restent."<sup>24</sup>

Pierre Vennat avait ensuite conclut son article en disant qu'"on risque de se retrouver avec deux CSN"<sup>25</sup>. Les événements lui ont donné raisons...

Le 22 mai 1972 un vote fut tenu sur les 2 propositions qu'avaient fait les 3 D au Conseil Confédéral. Pour l'occasion plus de 1000 syndicalistes s'étaient réunis au Centre Pierre Marcoux et, sur 1049 votants, "758 délégués étaient en faveur d'une nouvelle centrale, 266 en faveur d'un "nettoyage" au sein même de la CSN, et seulement 15 pour le maintien du statu-quo", alors que 5 votes furent déclarés nuls.<sup>26</sup> Finalement, un peu moins d'un mois après ce vote, soit le 9 juin 1972, la nouvelle centrale fut créée; Pierre Vennat rapporté à ce sujet que...

"Le Québec compte maintenant un nouveau mouvement ouvrier de plus: la Centrale des Syndicats Démocratiques (CSD). Celle-ci est née hier matin, de la volonté de 573 délégués, représentant 150 syndicats autrefois affiliés à la Confédération des Syndicats Nationaux, et ayant des effectifs totaux de 57 300 membres."<sup>27</sup>

C'est ainsi que se termina cette première crise au sein de la CSN. Cependant, avant de

23. ROUILLARD Jacques, Op. Cit. p. 237

24. VENNAT Pierre, Op. Cit. La Presse 19/5/72

25. VENNAT Pierre, Ibid.

26. VENNAT Pierre, CSN: vote de scission, La Presse 23/05/75 p A 1

27. VENNAT Pierre, La CSD représente 57300 ouvriers québécois, La Presse, 10/6/72

conclure cette première partie, il nous apparaît intéressant de souligner que les Fédérations qui se sont regroupées <sup>dans</sup> la CSD provenaient principalement des secteurs mous de l'industrie et des métiers (soit les fédérations de vêtements et cuir, le textile, quelques syndicats du bâtiment et du bois, de la métallurgie, et des mines), soit celles qui considéraient le plus l'Etat comme un allié, et que trois autres fédérations, qui s'étaient elles aussi dissociées de la CSN, ont formé des unités indépendantes <sup>suivies à cette crise</sup> (soit le Syndicat des fonctionnaires provinciaux, les employés de l'Alcan, et les chauffeurs de la CTCUM). Cette crise fut donc assez douloureuse pour la CSN.

Suivie à cela, en guise de conclusion, il nous apparaît intéressant de souligner que cette crise (1966-1972) fut le résultat de la combinaison des éléments suivants: D'abord, la perte de la majorité par les fédérations industrielles et ouvrières aux mains des fédérations des secteurs publics/para-publics, en 1966, fit apparaître une tension, entre ces deux groupes; Deuxièmement, l'utilisation politique de la centrale, <sup>quasi</sup> à partir de 1966, par les Fédérations du secteur public/para-public en fut le détonateur, car les fédérations industrielles et de métiers s'y opposaient; Troisièmement la position du "nouveau" président (Marcel Pépin), qui appuyait les fédérations publiques au dépend des fédérations industrielles et de métiers, en fut l'accélérateur. Enfin, le schisme de 1972 en fut le résultat final, car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'était pas dû à l'irrespect de la loi spéciale mais à toutes les tensions accumulées entre les fédérations industrielles et de métiers et les fédérations des secteurs publics/para-publics depuis que ces dernières étaient majoritaires au sein de la centrale et qu'elle lui avaient donné une orientation politique (soit depuis 1966). Le conflit de 1972 n'a fait que "mettre le feu aux poudres", tous les éléments pour le schisme étant en place depuis longtemps...

Suivie à cette scission la solidarité s'est refaite au sein de la CSN, car les unités restantes avaient l'intérêt commun de demeurer dans la centrale. Cependant, cette situation ne dura qu'un court laps de temps. En effet, de nouvelles tensions

entre les fédérations publiques et privés restantes sont apparues assez rapidement. Parcontre, ce nouveau conflit n'était plus fondé sur la politisation de la centrale mais plutôt sur les coûts que l'une et l'autre de ces fédérations estimaient payer pour l'autre... Ainsi, comme entre 1973 et 1975 les fédérations des secteurs privés ont fait davantage de grève que les fédérations du secteur public elles ont davantage bénéficié du fond de grève que ces dernières, ce qui amena certaines fédérations du secteur public à refuser d'augmenter leur cotisation à ce fond. Ceci aboutit finalement, en 1975, au départ de certaines fédérations des secteurs publics/para-publics qui ne voulaient pas y contribuer. Voici ce que nous en dit Jacques Rouillard:

"Une seconde vague de défections à la fin de 1975 se solda par le départ d'environ 20 000 travailleurs regroupés dans des syndicats numériquement importants (infirmières, professionnels du gouvernement, employés de la Société des Alcools du Québec). Ces syndicats avaient été suspendus parce-qu'ils refusaient de se rallier à la nouvelle cotisation du fonds de défense professionnelle. (...) (La raison était que) Ses syndicats des secteurs public et parapublic estimaient pour la plupart qu'ils ne bénéficieraient pas eux-mêmes du fond de grève; leurs grèves menées provincialement étaient trop courtes pour qu'ils profitent eux-mêmes du fonds de grève." 28

Cette vague de défections fut assez importante, car suite à ce mouvement la CSN représentait moins de 200 000 travailleurs québécois. Cependant, ce conflit n'éclata pas, comme ce fut le cas en 1972, *faute d'un* détonateur pour polariser à l'extrême les parties en présence. En conclusion nous pouvons dire qu'il ne s'est agit que d'une crise de moyenne intensité.

Par la suite, avec l'arrivée de nombreux cols bleus au sein de la centrale, la CSN a revu ses effectifs *faire une* remontée au dessus du cap des 200 000 membres. Ceci eut pour effet de rechanger la composition de *des* effectifs: en effet, en 1973 les Fédérations de Services et de professionnels représentaient 66.6% de l'effectif total contre 33.4% pour les Fédérations industrielles et ouvrières, ce qui s'explique par la défection d'une forte proportion de ceux-ci lors du schisme de 1972, alors qu'en 1981 les Fédérations de services et de professionnels ne représentent plus que

56.3% de l'effectif total contre 43.7% pour les fédérations industrielles et de métiers,<sup>29</sup> ce qui s'explique par le départ de fédérations importantes lors de la crise de 1975 et par l'arrivée de nombreux cols bleus par la suite. Ceci eut pour effet de raviver la crise politique, qui avait diminué avec le schisme de 1972, à laquelle s'est ajouté un volet économique, de telle sorte que la <sup>"nouvelle"</sup> crise qui marqua la CSN fut politico-économique. En effet, les syndicats du secteur public reprochaient à ceux des métiers et <sup>des</sup> industriels d'être plus à droite et de vouloir s'entendre avec l'entreprise au lieu de lutter contre elle, tant politiquement qu'économiquement, alors que les fédérations du secteur privé reprochaient aux fédérations du secteur public de toujours rechercher l'affrontement avec l'Etat. De plus, on peut se demander si les fédérations du secteur privé, et en particulier les militants de la base, ne reprochaient pas aux fédérations du secteur public de vouloir accroître leur avoir, même si l'Etat se disait dans une situation économique précaire, alors qu'eux devaient souvent concéder des acquis, tant au plan des salaires que des avantages sociaux, pour sauver des emplois. Lisa Binsse remarque d'ailleurs à ce sujet qu'une des "conséquences de la crise a été de mettre en évidence la division entre les deux composant<sup>s</sup> de la CSN, le privé et le public, (...) (car) chacun de ses secteurs vit la décroissance à sa manière".<sup>30</sup> Pour nous, à partir de ce moment, l'opposition entre ces deux secteurs semblaient vouloir se polariser assez fortement pour qu'il y ait une crise assez forte au sein de la centrale et peut-être <sup>même</sup> un éclatement comparable à celui de 1972, car chacun de ses secteurs opposait sa vision politico-économique de la lutte des classes, de la négociation, et de la gestion de la société, à l'autre...

La Centrale n'a pas éclaté, mais la tension fut assez forte pour faire "sauter" le président... En effet, Donatien Corriveau avait tenté de rallier les deux groupes qui composent la CSN autour des idées d'amélioration des conditions de travail et de création d'emploi même si, pour cela, les syndiqués devaient faire certaines concessions. Cepen-

29. Nos chiffres sont extraits de ROUILLARD Jacques, Op. Cit. p 219

30. BINSSE Lisa, Op. Cit. no 3, La Presse, 1 nov. 83

dant, une fois la ronde des négociations des secteurs publics/para-publics arrivée, accompagnée de la loi 70 réduisant les salaires de 20% pour 3 mois, il s'ensuivit un durcissement des positions et "les gens ont opté pour une lutte corporatiste, la défense stricte de leur convention collective, en oubliant l'aspect "plus large" que pouvaient prendre ces négociations"<sup>31</sup> Suite à cet échec le blâme fut rejeté sur le président et ceci entraîna sa démission. Il n'a donc pu unifier la centrale comme il l'aurait souhaité...

"Donatien Corriveau quitte la présidence de la CSN avec un regret, celui de n'avoir pas réussi à refaire l'unité entre les deux grands blocs de syndicats de sa centrale, les syndicats du secteur public, majoritaires, qui sortent tout juste des dernières négociations avec le gouvernement, et les syndicats du secteur privé qui ont de la difficulté à briser l'étai de la crise économique." 32

Ceci illustre bien le conflit permanent qui existe, depuis 1966, entre les fédérations du privé et public au sein de la CSN. La question qui se pose maintenant est qu'arrivera-t'il plus tard? C'est ce que nous regarderons dans nos conclusions, mais auparavant regardons l'autre conflit, celui entre permanents et élus, qui existe au sein de cette centrale...

La tension entre les permanents et les élus de la CSN date de la fin des années soixante, mais c'est seulement à partir de la fin des années 1970 que l'on pourra parler de conflit. En effet, un éditorial de Vincent Prince, écrit en 1972, nous apprenait qu'"en 1967, M Sauvé s'en prenait surtout à l'existence de ce qu'il appelait le pouvoir parallèle au sein de la CSN; il prétendait que les conseillers du mouvement, les permanents non élus, avaient plus de pouvoir que les dirigeants élus"<sup>33</sup> Et, dans le même ordre d'idée, il semble bien que certains permanents furent mêlés au schisme de 1972, car, dans la presse de cette époque, l'on rapportait que...

"Le Conseil syndical du Syndicat des permanents syndicaux et employés de bureau de la CSN a demandé, hier, à ses membres qui travaillent contre la la CSN de remettre immédiatement leur démission. Sinon, la procédure d'exclusion prévue à la constitution du SPSEB s'appliquera." 34

Ainsi, il semble bien que les germes de la crise qui suivra, à la fin des années 70,

31.BINSSE Lisa, Corriveau regrette de n'avoir pu unifier la CSN, La Presse 24/9/83 p B-1

32.BINSSE Lisa, Ibid., La Presse 24/9/83

33.PRINCE Vincent, Le schisme à la CSN, La Presse 24/5/72 p A-4

34.LAPRISE Huguette, Combien de syndiqués se joindront aux "3 D", La Presse, 27/05/72

Ce ne fut, cependant, qu'à la fin des années '70 que les permanents et les élus de la CSN ont entrepris leur lutte (ouverte) pour le contrôle du pouvoir. Cette confrontation a finalement abouti à la grève des permanents de la CSN le 13 mai 1980. Malheureusement très peu de documents en parlent et, fait à noter, l'Histoire de la CSN, de Jacques Rouillard, passe l'événement sous silence. Louise Corriveau, dans le compte rendu qu'elle fait de ce volume, dit d'ailleurs à ce sujet que...

"Un événement semblable n'a pu se produire que dans un contexte de tensions accumulées et déjà visibles dès la fin des années soixante. On n'en retrouve aucune trace dans le livre; tout au cours de cette période, les débats internes sont escamotés." 35

Ceci, en plus de confirmer l'idée que nous avançons précédemment, nous laisse croire que cette lutte est toujours vivante dans ce mouvement, puisqu'on la passe encore sous silence, et qu'elle risque toujours d'éclater à nouveau. Mais, qu'elle était cette lutte? Regardons cela de plus près...

Le conflit entre permanents et élus était une lutte pour le contrôle des pouvoirs décisionnels au sein de la centrale. En effet, comme le soulignait Louis-Gilles Francoeur, du Devoir, à l'époque, "la grève des 400 employés de la CSN (...) constitue fondamentalement une bataille opposant les "élus" aux "permanents", qui met en cause le pouvoir décisionnel de nombreuses instances de cette centrale"<sup>36</sup>. Et, comme il le rapporte, les revendications de chacune des parties le confirment. Ces revendications étaient d'ailleurs les suivantes:

1) Pour le Conseil Confédéral le document mentionnait que...

- "La CSN veut modifier la convention collective en vigueur de façon à pouvoir affecter temporairement des employés à des tâches différentes de leurs fonctions habituelles."
- "La centrale et ses fédérations veulent d'autre part obtenir le droit pour les officiers et militants élus d'être "libérés" pour accomplir "les rôles qui leur sont dévolus par les instances."
- "D'autre part, la centrale et ses fédérations veulent pouvoir se protéger contre des poursuites si un syndiqué à qui le comité paritaire chargé

35. CORRIVEAU Louise, Compte rendu de l'histoire de la CSN, in Recherches Sociographiques, P.U.L. Vol. XXIV no 1, 1983, p. 137-138

36. FRANCOEUR Louis-Gilles, La grève à la CSN cache une lutte de pouvoir entre les élus et les permanents de la centrale, Le Devoir, 16/5/80 p. 3

d'accordé la permanence attaque la centrale pour abus de droit. Comme le syndicat des employés détient un droit de veto quant à l'octroi de la permanence, il peut arriver que le comité en question refuse ce privilège à quelqu'un à cause de la décision du représentant syndical. Et la CSN ne veut pas être poursuivie pour une décision prise par le syndicat ou son représentant, qui peut exiger au contraire, en vertu du Code du Travail, que "son" syndicat le défende au lieu de lui enlever des droits."

- "La CSN veut aussi mettre fin au régime du "bumping" actuel, qui fait que tout permanent syndical peut occuper n'importe quelle fonction. La partie confédérale exige donc "qu'un conseiller syndical qui n'a jamais rempli les tâches du poste affiché ou suivi les cours de la CSN à cet effet, ne devrait pas automatiquement obtenir un poste"."
- "Dans le domaine des mesures disciplinaires, la CSN et ses fédérations veulent mettre fin au droit de veto illimité du SECN sur les mesures que les élus jugeraient bon d'appliquer à un employé sans référence à un arbitrage."
- "D'autre part, la centrale demandé à ses employés de faire approuver leur temps supplémentaire avant de le faire et non après."
- "La CSN propose enfin d'abolir ce qu'elle considère comme un droit de veto de son syndicat sur les cours de formation. Et elle demande d'autre part de "désyndiquer" les coordonateurs des services afin d'éviter qu'ils n'entrent en conflit lorsqu'ils sont sensés agir comme patrons à l'endroit de vis-à-vis syndicaux."

## 2) Pour le Syndicats des Travailleurs et Travailleuses de la CSN on rapporte que...

- Le syndicat dit mal comprendre que l'on attaque "ce nouveau régime de travail beaucoup plus "avancé" que ceux en vigueur dans les entreprises, le syndicat se surprend qu'on l'attaque après dix ans et le remette en question alors qu'il correspond aux objectifs idéologiques de la CSN".
- Il demande ensuite des hausses salariales, la réduction des échelons de la convention collective, une réduction de la semaine de travail de 40 à 35 heures avec plein salaire, et l'abolition de la connaissance de la sténographie pour toutes les fonctions. 37

Il nous apparaît intéressant, suite à cela, de souligner que la position du Conseil Confédéral est près, sur certains points, de "l'attitude patronale classique" qu'elle a tendancé à dénoncer. Cela est principalement vrai quant à sa position sur le pouvoir d'affectation des employés à des tâches autres que les siennes et quant aux changements dans le régime de "bumping". Il est d'ailleurs significatif, à ce sujet, que de telles critiques <sup>aient</sup> été faites à la CSN par certaines de ses fédérations affiliées; en effet "le président de la centrale, M Norbert Rodrigue, devait même révéler avoir reçu un un télégramme d'un syndicat, qui l'accuse de se conduire dans

cette négociation comme le ferait la multinationale ITT, ce qui, en langage syndical, constitue l'injure suprême".<sup>38</sup> Ceci illustre bien le "ton que prenait ce conflit. Pour notre part nous reviendrons sur cette question à la fin.

Deux semaines après le congrès de la CSN, soit un mois après le début de ce conflit, les militants de la CSN ont appris que les élus de la centrale avec l'aide des conseils centraux non touchés par cette grève "ont tout simplement décidé d'assurer seuls leurs fonctions".<sup>39</sup> Ainsi, la centrale fonctionnait, paradoxalement, avec l'aide de "scabs", ce qu'elle s'était toujours évertuée à combattre auparavant. Il en résultait d'ailleurs certains problèmes, comme l'absence d'aide juridique, certains professionnels refusant de franchir les lignes de piquetages. Voici ce qu'on en dit dans le Devoir du 16 juin 1980:

"Il est aussi question que des conseillers juridiques prennent la relève de certains bureaux d'avocats avec qui la CSN et ses fédérations faisaient régulièrement affaire avant le conflit. Certains bureaux d'avocats ont en effet refusé de soutenir les actions juridiques des syndicats de la CSN considérant qu'ils auraient ainsi franchi en quelque sorte le piquet de grève des conseillers syndicaux." 40

Cette situation demeurera pendant un mois environs, soit jusqu'à la résolution du conflit...

Enfin, un peu plus de deux mois après le début du conflit (qui avait débuté le 13 mai 1980) une entente de principe fut signée entre les deux parties et les permanents, qui l'ont accepté, sont retournés au travail le 28 juillet 1980. Voici quel fut le contenu de cette entente:

"Les délégués au conseil confédéral d'hier ont été appelés à adopter une déclaration en cinq points réaffirmant d'abord la nécessaire participation des salariés aux débats démocratiques du mouvement et la nécessité et l'obligation pour le syndicat des employeurs de la CSN (SECSN) et ses membres de respecter et de promouvoir les décisions et les orientations définies par les instances de la CSN et des organismes affiliés. Cette déclaration réaffirme

---

38.FRANCOEUR Louis-Gilles, Divisé, le congrès de la CSN refuse d'imposer un décret syndical aux employés de la centrale, Le Devoir, 30/5/80

39.FRANCOEUR Louis-Gilles, Les militants de la CSN prennent la relève des employés en grève, Le Devoir, 14/6/80 p 31

40.Le Devoir, Les employés de la CSN rejettent l'offre globale, 16/6/80

également que la CSN appartient aux travailleurs et que seules les instances démocratiques composées de militants et de militantes élus ont le pouvoir d'adopter, d'amender ou d'interpréter leurs décisions ou leurs orientations. Cette résolution n'a été adoptée qu'après un long débat au cours duquel un amendement a été présenté et accepté, amendement affirmant que la CSN ne peut d'aucune manière accréditer la thèse de ceux qui voudraient que la SECSN soit une structure parallèle devant exercer un contrepoids aux orientations et décisions prises par les instances démocratiques, ce qui a pour effet de diviser les travailleurs et d'affaiblir la centrale." 41

Suite à cette entente les représentants patronaux étaient divisés, car certains y voyaient l'acceptation légale du pouvoir des permanents alors que d'autres n'y trouvaient qu'une répétition de ce qui a toujours été... En fait il s'agit de la reconnaissance de ce qui a toujours été, ce qui laisse le germe du conflit intact et ce qui explique pourquoi l'on passe cette période sous silence au sein de la CSN: on sait que cette crise peut resurgir de nouveau et...qu'elle sera alors beaucoup plus dure, chacun voulant alors avoir le **Pouvoir et non plus le partage**. Concluons maintenant cette seconde crise.

Nous avons précédemment souligné le fait que la CSN adoptait une position patronale en voulant changer les règles du "bumping" et en voulant se donner le droit d'utiliser les permanents à des tâches autres que les leurs, d'une part, et en utilisant des "scabs" durant ce conflit, d'autre part. Mais, ce qui est paradoxal c'est que la CSN agissait ainsi pour défendre au mieux l'intérêt de d'autres travailleurs face au patronat et face au Gouvernement. Ainsi, si son action est difficilement justifiable, car elle agissait alors contre ce qu'elle préconisait face aux employeurs, elle était au moins excusable, car elle ne le faisait pas dans le but d'exploiter des ouvriers mais dans celui de pouvoir en défendre d'autres, face aux capitalistes, qui subissaient l'exploitation du capital pendant ce temps...

"Ce qu'il faut expliquer (nous dit Madeleine Parent), c'est que la CSN est un organisme dont le but est de défendre les intérêts de ses membres. Les relations entre le syndicat des permanents et les responsables élus de la centrale n'ont rien à voir avec les rapports de production qui existent dans la société industrielle qui est la nôtre (...) (parce-qu')un syndicat ne

fait pas de profits. Il n'y a donc pas, entre ses employés et lui, de relations d'exploitations au sens propre du mot." 42

D'autre part, il faut bien voir que les permanents, dans cet affrontement, avaient le même but: la défense de l'intérêt des membres... Le vrai but, dans les deux camps, il était derrière: c'était à celui qui s'accaparerait de la majorité des pouvoirs. Cette lutte était donc un affrontement pour le contrôle de l'historicité, au sens dont Alain Touraine l'entend, car ces deux groupes visaient à contrôler les moyens d'actions du mouvement.<sup>43</sup> Cependant, comme aucun des deux n'a réussi, le statu-quo est demeuré. Ceci nous laisse donc croire **que cette lutte ressurgira...** à moins qu'une part des pouvoirs de ces deux camps ne soit rappatrié par la base. La question qui se pose maintenant est Qu'arrivera-t'il plus tard? C'est ce que nous allons regarder dans nos conclusions.

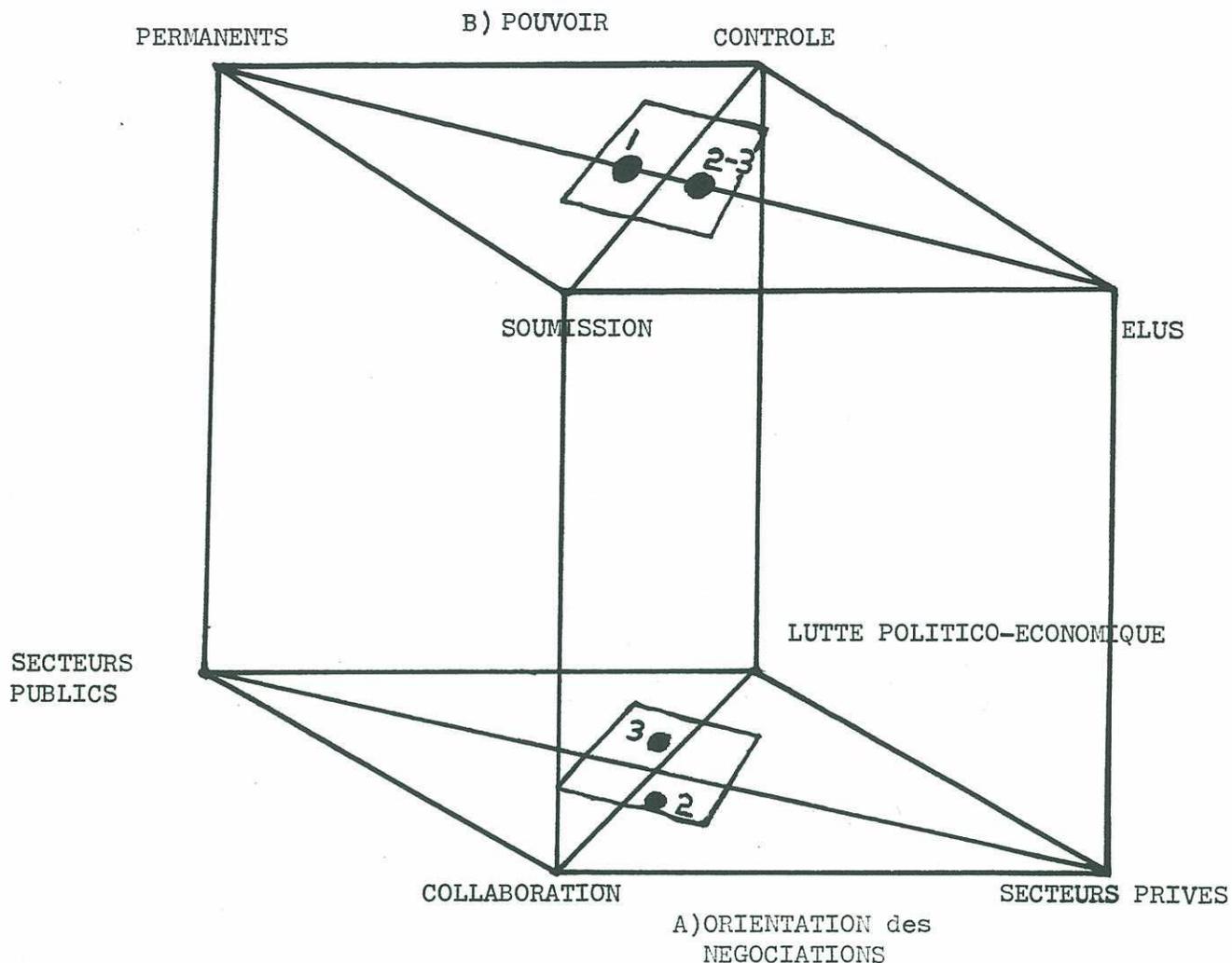
#### 4. Conclusion

Si notre modèle de la dialectique croisé des deux axes est intéressant, parce qu'il nous a permis de voir les crises qui se sont produites à la CSN, il ne nous permet cependant pas de faire des prévisions pour l'avenir, car <sup>il</sup> lui manque les continuums "collaboration-lutte politico-économique" et "contrôle-soumission". Pour cette raison nous avons choisis de dissocier nos deux axes et de refaire un nouveau modèle, tridimensionnel, qui intègre le tout. Ce modèle (vous le trouverez à la page suivante) nous permet d'expliquer les conflits qui risquent de ressurgir à la CSN. Regardons cela de plus près.

Si nous regardons d'abord au niveau du Pouvoir nous constatons que présentement c'est le statu-quo entre les élus (2, **qui** représente le secteur privé et 3 le

42. PARENT Madelaine, La grève des permanents à la CSN, Le Devoir 12 sept. 80 p 16

43. A ce sujet voir la définition qu'en donne Touraine dans son article Réactions anti-nucléaires ou mouvement antinucléaire, Sociologie et Société, vol. XIII no 1 Avril 1981, p. 118.



secteur public) et les permanents (1). Cependant dès que l'un de ses groupes tentera de prendre le contrôle il y aura déséquilibre et crise. De plus, si à <sup>cet</sup> affrontement Permanents/Elus s'ajoute un affrontement entre les élus, par exemple les fédérations publiques voulant avoir plus de contrôle que les fédérations privées, parce que majoritaire, le déséquilibre sera total et il y aura alors de très grands risques de schismes. Cependant cette situation de triple affrontement est peu probable dans l'avenir immédiat, car, si nous regardons au niveau de l'orientation des négociations, si la reprise économique se poursuit les deux groupes chercheront à reprendre les avantages économiques perdus durant cette crise <sup>et évolueront dans le même sens.</sup> Cependant, si la crise se poursuit alors là les risques de déséquilibre grave seront plus élevés et le risque de schisme aussi, car chacun des groupes défendra sa position peu importe les autres groupes ou toute politique d'ensemble que la Centrale voudrait voir appliquer. De plus, si la

négociation échoue, pour l'un ou l'autre de ses groupes, on en rendra responsable "l'autre groupe", qui aura "fournit" (indirectement) des arguments à l'employeur et qui n'aura pas été solidaires des syndiqués de la centrale. Le schisme sera alors inévitable... Pour notre part nous croyons que ce risque est plutôt faible, ces groupes s'opposant dans des limites raisonnables. Cependant cette situation est toujours possible.

Parcontre, il nous apparaît y avoir un **sérieux** risque de schisme au niveau du pouvoir, car le désir de prendre le contrôle de la centrale apparaît évident chez ces deux groupes. Selon nous, si ce "combat" a lieu <sup>que celui de 80</sup> il sera beaucoup plus dur et le risque de scission sera très élevé, car il n'y aura plus de compromis possible. Nous croyons même qu'une fois <sup>que</sup> la scission <sup>sera</sup> apparente des alliances, entre élus/permanents de même tendance, se feront contre les <sup>divers</sup> groupes et que le tout pourrait se terminer par le morcellement de la CSN...

Si notre verdict paraît pessimiste à première vue il ne l'est pas en réalité, car il faut bien voir qu'une crise de cette envergure prend plusieurs années avant d'éclater, ce qui donne à la CSN le temps d'agir et d'apporter les correctifs qu'il faut pour l'éviter. Cette étude n'est cependant pas assez complète pour nous permettre d'établir une liste de <sup>ces</sup> correctifs, sauf que nous pouvons mentionner que le principal correctif <sup>que nous y voyons</sup> serait la décentralisation du pouvoir au profit de la base militante, car ainsi les luttes pour le pouvoir perdraient de leur importance; l'autonomie des différents groupes serait davantage préservée; et les risques de conflits privé/public seraient moins élevés, car ces groupes seraient plus autonomes. Telle est la voie que devrait suivre la CSN dans les plus brefs délais... Sa survie et sa croissance seraient alors assurées.

